

**Commune D'ORVAULT****DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

30 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, sous la présidence de Joseph PARPAILLON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Monique MAISONNEUVE, M. Christian ARDOUIN, Mme Aliette BERTHELOT, M. Sébastien ARROUËT, Mme Chantal LE MÉNÉLEC, M. Bernard BRÉHERET, Mme Christel GAUTIER, M. Dominique FOLLUT, M. Elie BRISSON, M. Gilles BERRÉE, M. Aurélien BRUNETIERE, M. Patrick BRIATTRE, Mme Morgane FONTAINE, Mme Nadia HOUDOUX, M. André NYAMSI, Mme Christine HERVY, Mme Angélique M'BEMBA, M. Gérard PIERRE, M. François-Xavier PRIOU, M. Erwan HUCHET, Mme Armelle CHABIRAND, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Maryse PIVAUT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Lionel AUDION

**Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Catherine HEUZEY	donne procuration à	Mme Monique MAISONNEUVE
Mme Marie-Françoise BRISAC	donne procuration à	M. Patrick BRIATTRE
M. Pierre GADÉ	donne procuration à	M. le Maire
M. Hugo OILLIC	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Béatrice DELABRIÈRE	donne procuration à	Mme Chantal LE MÉNÉLEC
Mme Catherine ADAM	donne procuration à	Mme Aliette BERTHELOT
M. Louis RAMIN	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
Mme Florence CORMERAIS	donne procuration à	M. Elie BRISSON

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Patrick BRIATTRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**02. Rapport annuel Nantes Métropole 2018*****Monsieur Le Maire rapporte :***

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la Présidente de Nantes Métropole a transmis à la Commune d'Orvault le rapport

annuel retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale pour l'année 2018.

Ce rapport « doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal ».

En effet, il présente les temps forts de l'année et offre un tour d'horizon des actions menées par Nantes Métropole, tout en rendant compte de la variété des champs et des modalités de ses interventions.

Il développe les politiques les plus significatives de la Métropole, en particulier celles des déplacements, de l'aménagement de l'espace communautaire, des grands services urbains, ainsi que du développement économique et social de l'agglomération.

Le rapport annuel de Nantes Métropole 2018 est disponible sur le site de Nantes Métropole : <https://metropole.nantes.fr/budget-metropole2018>

Ce rapport comprend :

- Le rapport financier
- Le rapport d'activité composé de 3 parties :
  - Actions thématiques
  - Actions territoriales
  - Partenaires de Nantes Métropole

### **INFORMATION**

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel d'activité de Nantes Métropole pour l'année 2018.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en  
Préfecture le : 01 OCT. 2019

Et par publication le : 01 OCT. 2019

Extrait certifié conforme

Orvault, le 1er octobre 2019

**Pour le Maire  
Le Directeur général**



**Jean-François MAISONNEUVE**